

N. B. L'Officier de l'État civil est invité à ne dresser aucun acte de Mariage sans avoir sous les yeux l'article 76 du Code civil, afin de se conformer rigoureusement aux dispositions qu'il contient.

Du *vingt-cinquième* jour du mois de *octobre* mil huit cent quarante-cinq, à *neuf* heures du matin

ACTE DE MARIAGE de *Joséphine Marie BARRIAC* âgé de *vingt quatre* ans, né à *St. Omer* - département de *St. Omer* le *vingt* du mois de *mai* l'an *mil huit cent vingt* profession de *1^o Cultivateur agricole*

N^o *1^o*

demeurant à *Nospes* - département de *St. Omer* fils *major* de *deux* ans, né à *Nospes* le *vingt* du mois de *mai* l'an *mil huit cent vingt* profession de *1^o Cultivateur agricole*

1^o Indiquer ici, après l'énoncé de la profession, s'il est garçon ou veuf.

2^o Après les noms et prénoms, énoncer si la future épouse est fille ou veuve.

Et de 2^o *Anne Nouet*

âgée de *vingt deux* ans, née à *Nospes* département de *St. Omer* le *vingt* du mois de *mai* l'an *mil huit cent vingt* profession de *1^o Cultivateur agricole* demeurant à *Nospes* département de *St. Omer* fille *major* de *deux* ans, née à *Nospes* le *vingt* du mois de *mai* l'an *mil huit cent vingt* profession de *1^o Cultivateur agricole*

Les Publications ordonnées par l'article 63 de la Loi ont été faites à *Nospes* le *vingt* du mois de *mai* l'an *mil huit cent vingt* sous la présidence de *M. le Maire*

Remise a été faite à l'Officier de l'État civil: 1^o Des Actes constatant la Naissance des futurs Époux; 2^o

Lecture a été donnée aux parties contractantes, par l'Officier de l'État civil des pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre VI du

titre V du Code civil, contenant l'énumération des droits et des devoirs respectifs des époux.

Les Contractants ont déclaré se prendre, SAVOIR :

son épouse *après Marie Cassan* pour
et *Marie Cassan* pour son
époux *après Marie Cassan*.

En présence de *après Marie Cassan*
âgé de *deux* ans, profession de *Comptable*
à *La Roche* - département d'*Ille et Vilaine* demeurant
qui a déclaré être *garant*

De *après Marie Cassan*
âgé de *deux* ans, profession de *Comptable*
à *La Roche* - département d'*Ille et Vilaine* demeurant
qui a déclaré être *ami des Conjointes*

De *Vincent Guiffoulon*
âgé de *vingt* ans, profession de *propriétaire*
à *La Roche* - département des *Côtes du Nord* demeurant
qui a déclaré être *ami des Conjointes*

Et de *Marie Cassan*
âgé de *deux* ans, profession de *Comptable*
à *La Roche* - département des *Côtes du Nord* demeurant
qui a déclaré être *ami des Conjointes*

Après quoi, moi *Vincent Guiffoulon*
Officier de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdits
Époux sont unis en mariage. Et ont, après lecture donnée du pré-
sent à haute voix, déclaré *signer eux-mêmes les parents*
mère des Conjointes, la Conjointe, et y.

les deux
Y R A M P O U *de Vincent Guiffoulon*
notaire
Marie Cassan *de Vincent Guiffoulon*

Le Septieme jour du mois d' avril mil huit cent quatre-vingt-quinze à huit heures du matin



n° 24

ACTE DE DÉCÈS de Rannou Yves
né à Rodriguez département
des Côtes - Du - Nord âgé de soixante - quatre ans,
profession de Cordier

domicilié de Plumier Rodan
décédé le jour d' hier à huit heures
d' un Fièvre tifs de Angèle Rannou
et de Anne Bitous et d' un de Anne
Roudot

• Du matin ou du soir.

On énoncera dans ce blanc si le défunt est garçon ou fille, marié ou veuf ou divorcé ; rappeler, autant que possible, les noms et prénoms des père et mère du défunt, et ceux de l'autre époux.

La déclaration du décès sus-mentionné a été faite par Jean Marie Rannou
demeurant à Plumier Rodan âgé de trente - un ans
profession de Cordier

qui a dit être fils
d' un défunt

Et par Jean Marie Le Sage
demeurant à Plumier Rodan âgé de quarant - un ans,
profession de Serrurier

qui a dit être voisin
d' un défunt

La lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins ont déclaré ne savoir signer

un mot signé
ou apposé

[Handwritten signature]

Constaté suivant la loi, par moi M. de Champagny
Officier de l'Etat civil soussigné.

[Handwritten signature: M. de Champagny]

Du *Prochain*

jour du mois de *juin*
mil huit cent *vingt-un*.

N.º *21*

ACTE DE NAISSANCE de *Yves Marie Pannou*

né le jour d'aujourd'hui
à *neuf* heure du *soir* fils *Legitime* de
Yves Pannou
Agé de *quarante cinq* ans, profession de *Cultivateur*

* Si l'enfant est naturel, il faudra déclarer s'il est reconnu ou non reconnu.

et de *Marie Jeanne P. Bitou*
Agée de *quarante quatre* ans, profession de *ménagère*
demeurant à *St-Jacques*

L'Enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe *Masculin*

La déclaration de la naissance a été faite par *Le Pèr*
Yves Pannou Agé
de *quarante cinq* ans, profession de *Cultivateur*
demeurant à *St-Jacques*

Premier témoin, *Yves P. Bitou*
Agé de *huit dix* ans, profession de *Laboureur*
demeurant à *St-Jacques*

Second témoin, *Jean Le Moigne*
Agé de *vingt huit* ans, profession de *Journalier*
demeurant à *St-Jacques*

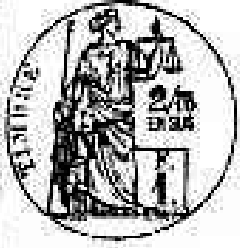
Lecture donnée de ce que dessus les comparans et témoins ont déclaré *se savoir signer*

Constaté suivant la loi, par moi *J. Daniel*
Maire P. Officier de l'Etat civil soussigné.

J. Daniel
Maire

119

De *seize* jour du mois de *septembre* mil huit cent soixante-dix-sept à *neuf* heures de *matin*



ACTE DE DÉCÈS de *Amie Boudot*
née à *Rooyes* département
des *Costes du Nord* de *cinquante quatre* ans,
profession de *marriageuse*

décédé le *jeudi* à *huit* heures
d'après *sa* fille *des départs de*

Boudot et de *Amie Boudot*
de Rooyes

N° 30.

• De matin ou du soir.
On énoncera dans ce blanc si le défunt est garçon ou fille, marié ou veuf ou divorcé; rappeler, autant que possible, les noms et prénoms des père et mère du défunt, et ceux de l'autre époux.

La déclaration du décès sus-mentionné a été faite par *José Marie*
Roanover
demeurant à *Rooyes* âgé de *cinquante-cinq* ans,
profession de *coiffeur*

qui a dit être *époux*
de la défunte
Et par *José Marie Giffroy*
demeurant à *Rooyes* âgé de *vingt six* ans,
profession de *bourgeois-adjoint*
qui a dit être *non parent*
de la défunte

Lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins ont déclaré *en savoir rien*, excepté *Giffroy*

Giffroy

Constaté suivant la loi, par moi *José Marie*
Roanover Officier de l'Etat civil soussigné.

Du 12^{ème} jour du mois d'août mil huit cent vingt-trois, à une heure de l'après-midi.

N.º 187

ACTE DE NAISSANCE de *un nouveau-né*
né le *jour d'hier*
à *une* heure de *soir* fil. * *légitime* de
Monsieur
Agé de *vingt-neuf* ans, profession de *commerçant*
et de *Monsieur*
Agé de *soixante* ans, profession de *religieux*
demeurant à *Paris*

* Si l'enfant est nouveau, il faudra déclarer s'il est reconnu ou non reconnu.

L'Enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe *masculin*

La déclaration de la naissance a été faite par *Monsieur*

de *vingt-neuf* ans, profession de *commerçant* Agé
demeurant à *Paris*

Premier témoin, *Monsieur*
Agé de *vingt-quatre* ans, profession de *commerçant*
demeurant à *Paris*

Second témoin, *Monsieur*
Agé de *soixante* ans, profession de *religieux*
demeurant à *Paris*

Lecture donnée de ce que dessus les comparans et témoins ont déclaré *signer*

[Signatures]

Constaté suivant la loi, par moi *[Signature]*
Officier de l'Etat civil soussigné.

[Signature]